



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 15 juin 2022

DÉCLARATION CGT A LA RÉUNION SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

A la DIR-Est, la CGT reste particulièrement vigilante sur l'application du protocole(*) signé en 2019 relatif à l'Égalité Professionnelle dans la fonction publique

Les prochaines mesures que va prendre le gouvernement en matière de retraites préfigurent un net recul pour les droits des fonctionnaires : nous travaillerons plus pour au final partir avec des pensions réduites.

En effet, le projet de réforme des retraites ne garantit pas l'égalité en matière de retraite et de fait ne permet pas de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail. Pire, en prévoyant d'allonger la durée de cotisation, ce projet pénalisera d'abord et encore les femmes.

La CGT profite de cette réunion sur l'égalité femmes-hommes réunie ce jour à la DIR-Est pour rappeler ses revendications, notamment sur :

- La nécessaire sur-cotisation des emplois à temps partiel, pour permettre qu'ils ouvrent les mêmes droits à retraite que les temps pleins,
- La remise en cause des dispositions régressives précédentes(**) en matière de retraites qui ont particulièrement pénalisé les femmes (en particulier le report des bornes d'âge de 65 à 67 ans, la décote et le projet de calcul des pensions sur les 25 meilleures années),
- Le droit à la retraite à taux plein dès 60 ans,
- La revalorisation des minima de pension,
- L'amélioration des droits familiaux ...

La persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes est inacceptable.

La CGT signale par ailleurs, que **l'égalité salariale qui doit être la règle dans l'ensemble du monde du travail** est aussi une ressource. Car payer les femmes au même niveau que les hommes permettrait de dégager plusieurs milliards d'euros supplémentaires pour les caisses de retraite (de 2013 à 2020 c'est 10 milliards qui auraient pu être dégagés pour alimenter les caisses de retraites).

Les représentant-es CGT à la réunion Égalité Femmes-Hommes

(*) L'axe 4 du protocole relatif à la lutte contre les discriminations au MTE-CT du 23 février 2022 identifie certains risques prioritaires pour notre ministère. Cet accord MTE-CT (découlant du protocole F.P. de 2019 déjà signé à l'époque par la CGT), prévoit une évaluation du dispositif fin 2022 en vue de la négociation d'un nouvel accord pour lutter contre les discriminations liées au sexe, à l'âge, à l'appartenance syndicale, à l'origine géographique et à l'apparence physique.

(**) Mesure déjà prévue dans le Projet de réforme des retraites des fonctionnaires passé en force par le président Sarkozy en 2010 et qui l'a précipité à l'époque dans un abîme d'impopularité :